

RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2017

Convocation : 28 novembre 2017

Affichage : 8 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-huit novembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Marcel NÉE, premier adjoint au Maire, en l'absence du Maire, Stéphane BARBÉ.

Etaient présents : NÉE Marcel, COLARD Antoinette, TRAVERS Chantal, GOUPILLOT Sylvie, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, BIENFAIT Emmanuelle, GALLE Sandrine, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRISTEK Betty.

Absents excusés : BARBÉ Stéphane (pouvoir donné à Chantal TRAVERS), ROINÉ Philippe (pouvoir donné à Antoinette COLARD), AUBRY Gérard (pouvoir donné à Marcel NÉE).

Secrétaire de séance : LEPOITTEVIN Béatrice

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal des réunions des 18 et 30 octobre 2017, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents (abstention d'Alain ROULLAND pour la séance du 18 octobre et de Béatrice LEPOITTEVIN pour celle du 30 octobre).

URBANISME

Permis de Construire :

- GUILLORE Frédéric et Gidèle – 22 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- LEONARD Guillaume et ROGER Marine – 28 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- BAC Philippe – 43 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- LETABLIER Bastien et Noémie – 6 Les Maugers : Construction d'une maison d'habitation.
- CATHERINE Benjamin et FLAMBARD Élodie – 37 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- CAPELLE David et Christelle – 39 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- PERRINE Joffrey et LEFEBVRE Marylène – 2 Les Maugers : Construction d'une maison d'habitation.
- GUICHOT Jean-François et MOUCHEL Gwendoline – 23 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- MOUTON Anthony et BRISSET Pauline – 24 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- VASTEL Emmanuel et BRIARD Margaux – 31 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.

Déclarations Préalables :

- FEUILLIE Jean-Pierre – 59 Gravelle de Haut : Découpage d'une parcelle pour création de deux parcelles constructibles.

BÂTIMENTS : SALLE POLYVALENTE

La commission bâtiments a rencontré M. Métivier le mardi 5 décembre. A noter la présence de M. Boudet pour le cabinet ATECOM. L'architecte a présenté 3 esquisses. Celui-ci a précisé, en introduction, qu'il allait falloir prendre en compte le fait que la salle de classe devra répondre aux normes anti sismiques augmentant de 42 000€ le prix de l'ensemble. L'architecte propose donc de transformer la salle des associations en salle de classe afin d'économiser cette somme. Deux des esquisses prennent donc cette option, la troisième intégrant la salle de classe dans le nouveau bâtiment. Une esquisse orientant la salle au dessus de la cour d'école a été réalisée. Ce projet excède le prix initial de 230 000€. (soit environ 605 000€). Le 2^{ème}, reprenant la situation initiale de la salle a été estimé à 450 000 €. Le 3^{ème}, identique au second dans son orientation, inclut la salle de classe dans le nouveau bâtiment et est estimé à 500 000 €. Le maire demandera à l'architecte d'affiner ses esquisses afin d'avoir une idée plus précise du coût exact et ainsi orienter le choix du conseil. En parallèle, le maire fera une nouvelle analyse financière afin d'explorer à nouveau les différentes subventions possibles si la proposition la plus onéreuse était choisie.

Des membres du conseil estiment que les projets présentés ne sont pas en adéquation avec ce qui a été demandé au moment du choix de l'architecte. L'enveloppe est trop nettement dépassée pour que les projets puissent convenir.

Par ailleurs, Betty KRYSTEK indique qu'il faut aller plus loin et réfléchir à une évolutivité du bâtiment, ce que seul le projet à 605 000 € HT permet.

Béatrice LEPOITTEVIN indique qu'au vu des nombreuses constructions en cours, la possibilité de l'ouverture d'une neuvième classe dans les années à venir ne peut pas être ignorée.

Sandrine GALLE répond que les prochaines classes à quitter l'école constituent de gros effectifs et qu'il n'est pas certain qu'une neuvième classe soit nécessaire si tôt.

BÂTIMENTS : BIBLIOTHEQUE

Chantal TRAVERS présente à l'assemblée le devis le plus intéressant avec une insertion graphique du projet. Le montant de ce devis est de 6697,57 € TTC.

L'assemblée, à l'unanimité, valide ce devis et en autorise la signature.

ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT.

PRISE DE COMPETENCE « SOUTIEN A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU COTENTIN » PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la prise de compétence suivante « Soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ».

SCOLAIRE : CONVENTION PISCINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour un montant de 57,70 euros par créneau pour une classe, et 115,40 euros si deux classes sont accueillies simultanément sur le même créneau.

SCOLAIRE : TRANSPORT

Afin de remédier à des soucis de retard pour le transport scolaire du collège, il avait été décidé, en accord avec le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, d'inverser le sens de rotation. Cette modification n'a pas amélioré les soucis de retard et a créé des situations dangereuses, particulièrement à l'arrêt du « City ». Des parents d'élèves ont manifesté leur mécontentement auprès des services de la mairie.

C'est pourquoi, après discussion avec les services concernés, le sens initial a été repris depuis le lundi 4 décembre, ainsi que les horaires du début d'année, mais par un autre autocar, qui, après le circuit primaire de Tollevast, repart effectuer un circuit pour les lycées depuis Martinvast, ce qui solutionne l'ensemble des problèmes.

FINANCES : AUTORISATIONS DE PAIEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le mandatement de quatre dépenses :

La première concerne la participation de la commune de Tollevast aux frais de fonctionnement de stade de Hardinvast pour un montant de 3551,92 €.

La seconde concerne la participation de la commune aux frais de transport scolaire pour l'année scolaire 2016-2017, pour un montant de 3174,55 €, en raison de l'arrêt supplémentaire souhaité par la commune.

La troisième concerne les frais d'éclairage public du rond-point André Malraux, situé sur la commune déléguée de La Glacerie pour les 4/5, et sur la commune de Tollevast pour un cinquième. La participation demandée pour l'année 2015 s'élève à 1505,50 € TTC.

La quatrième provient également de la commune déléguée de La Glacerie, et est relative au remboursement de frais de fournitures scolaires pour un enfant tollevastais ayant fréquenté le Centre Jean Itard pour un montant de 40 €.

FINANCES : INDEMNITÉS DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Madame FILLATRE Nathalie, trésorière de Cherbourg.

DEMANDE DE PARTICIPATION

Marcel NÉE donne lecture d'un courrier de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor demandant une participation communale de 100 €uros pour un jeune tollevastais fréquentant la Centre de Formation et d'Apprentissage.

Considérant que la compétence « formation professionnelle » ne fait pas partie des compétences de la commune mais de celles de la région, l'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vœux 2018 : La cérémonie des vœux du Maire au conseil municipal, au personnel, aux enseignants et aux associations est programmée le vendredi 5 janvier 2018 à 18h30.
- Zone d'activités : Loïc RENAN demande s'il serait possible de faire rouvrir provisoirement, pour la période des fêtes de fin d'année, la bretelle d'accès à la RD 122 depuis la RN 13. Marcel NÉE indique que la demande sera transmise aux services de la DIRNO, avec peu de chances de la voir aboutir.
- Cheminement piéton le long de la route d'Hardinvast : Loïc RENAN propose un grattage des talus le long de la route d'Hardinvast avec aménagement du bas-côté afin de sécuriser le cheminement piéton pour les personnes se rendant aux Jardins de la Mairie et au bout de la route d'Hardinvast. Cet aménagement sera rediscuté en commission voirie.
- Virages du Flaquet : Alain ROULLAND indique que lors de fortes pluies, comme celles qui ont eu lieu récemment, les écoulements créent un danger dans les virages entre le « Flaquet » et « Hauteville ». Marcel NÉE indique qu'il était prévu de nettoyer les avaloirs afin d'améliorer l'évacuation de ces eaux pluviales.
- Rythmes scolaires : Alain ROULLAND demande où en est la réflexion concernant la rentrée scolaire. Une réunion de comité de pilotage est prévue le 12 décembre, lors de laquelle un planning sera mis en place pour prendre une décision qui devra être notifiée aux services de l'Education Nationale pour le 16 janvier 2018.

- Gravelle de Bas : Sandrine GALLE indique que des cailloux ont été posés dans une entrée, en bord de route, afin d'empêcher les véhicules de s'y garer. C'est compliqué lorsque deux véhicules doivent se croiser, notamment lorsqu'il s'agit des autocars. Marcel NÉE se rendra sur place afin de voir si ces pierres sont placées sur le domaine public, auquel cas, il pourra être demandé à la personne de le déplacer. Si elles sont à l'intérieur de sa propriété, la commune ne pourra pas l'obliger à les retirer.
- Téléthon : Chantal TRAVERS indique que des crêpes seront vendues à la sortie de l'école le vendredi 8 décembre et à Decathlon le samedi 9 décembre.
- TSBE : Béatrice LEPOITTEVIN donne l'information que l'association « Tollevast Se Bouge pour l'Ecole » sera à Joué Club le week-end du 8/9/10 décembre afin de faire les paquets cadeaux et ainsi récolter e l'argent pour l'association.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 17 janvier 2018 à 20h30

Fin de la séance : 22h10